

## Certifications

De nos jours, tous les secteurs industriels sont soumis à des normes de plus en plus exigeantes, nos garnitures mécaniques quant à elles sont fournies avec les certifications suivantes :



Garnitures mécaniques pouvant être incorporées dans des équipements installés dans des atmosphères explosives appartenant aux catégories 2 et 3 du groupe II (2 G / D) cT2 conformément à la directive 2014/34 / UE du Parlement européen et du Conseil (ATEX) Février 2014 sur l'harmonisation des législations des États membres relatives aux équipements et systèmes de protection destinés à être utilisés dans des atmosphères explosibles.



La FDA (Food & Drug Administration) est une entité nord-américaine dont l'objectif est de veiller à la santé et la sécurité des aliments et des médicaments. Le code de régulations CFR 21 (Code of Fédéral Régulations) est un groupement de normes et de réglementations auxquelles les matériaux destinés à être en contact avec des aliments et des médicaments doivent se conformer. Au sein de ce code de régulations, il existe différentes parties en fonction du type de matériau en question. Par exemple, la partie 177 se réfère aux polymères et en particulier, la section 2600 aux élastomères (FDA CFR 21 §177.2600).

Règlementation Européenne (CE) 1935/2004 :

Un des objectifs de cette réglementation est de fournir une base pour garantir un haut niveau de protection de la santé humaine et des intérêts des consommateurs sur ces matériaux et objets destinés à entrer en contact direct ou indirect avec des aliments. Son application est obligatoire au sein de l'Union Européenne. En outre, elle indique également que lesdits matériaux et objets devront être fabriqués en conformité avec un code de bonnes pratiques.



Le règlement CE 2023/2006 est un code de bonnes pratiques pour la fabrication d'objets et de matériaux destinés à entrer en contact direct ou indirect avec des aliments.

La réglementation EU 10/2011 est une mesure spécifique au sein de la réglementation CE 1935/2004 qui s'applique aux polymères destinés à entrer en contact avec des aliments dans laquelle il est établi que, en plus de se conformer aux conditions requises de la CE 1935/2004 et de la CE 2023/2006, ils doivent répondre à certaines conditions requises en termes de composition et de dispositions complémentaires spécifiques.

Nous pouvons fournir des matériaux pour les garnitures mécaniques qui sont en conformité avec la norme CE 1935/2004, ainsi qu'avec le règlement CE 2023/2006 et avec la réglementation EU 10/2011 dans le cas des élastomères pour les joints secondaires.



Agence britannique qui détermine les exigences pour les matériaux qui seront en contact avec l'eau potable.